

Nombre de membres

- En exercice : 9
- Présents : 6
- Excusés représentés : 1
- Absents : 2
- Votants : 7 Pour : 7
 Contre : 0
 Abstention : 0

Date de convocation : 03 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le sept du mois de mars à 14 heures 00 s'est réuni le conseil municipal de la commune de Moudeyres, régulièrement convoqué, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de GENTES Laurent, Maire, sauf pour l'examen du Compte Financier Unique pour lequel Madame DESCAMPS Véronique a assuré la présidence.

Présents : CELLE Éric CHANAL Fabrice DESCAMPS Véronique
 GENTES Laurent GRAIL Jérôme PERBET Yoann

Absent(s) excusé(s): DALENS Gérard donne pouvoir à GRAIL Jérôme

Absents : GIROUD Florence, ROUSSET Cédric

Secrétaire de séance : CELLE Éric

PROJET DE VOIRIE 2025 ET PLAN DE FINANCEMENT

Le 28 décembre 2024, l'assemblée a voté un projet d'aménagement de bourg pour l'année 2025 (délibération 2024/032).

Suite à de nouvelles concertations avec le CAUE au sujet de ces aménagements, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal plusieurs évolutions qu'il serait souhaitable de prendre en compte.

Ces modifications concernent les points suivants :

- Place des Tilleuls : la partie sable sera totalement remplacée par une partie centrale en pavés et deux parties pour le stationnement en mélange résine/granulats avec toujours aménagement d'une partie végétale en bordure de place ;
- Place des Fontaines : le massif au début de la Route des chaumières sera complété par un cheminement piétonnier le long du mur pour une meilleure sécurité ;
- Place Conrotto : pas de changement ;
- Aux abords de la Ferme Perrel : l'aménagement et la mise en valeur des vestiges de l'ancienne grange seront bien réalisés (reconstruction des murs en pierre, suppression des arbres, plantation de fleurs...). En revanche, la construction en bois couverte en chaume, les toilettes sèches et

AR Prefecture

043-214301442-20250307-2025_005-DE
Reçu le 07/03/2025

l'équipement pour permettre la vidange des camping-cars ne seront pas réalisés (essentiellement pour des contraintes techniques).

Le nouveau coût estimatif de l'ensemble du projet serait de : 99 225.75 € H.T.

Monsieur le Maire rappelle également les dispositifs permettant de bénéficier d'aides.

Entendu l'exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- **Valide** la modification du projet d'aménagement de bourg 2025 (délibération initiale 2024/032) ;
- **Décide** de déposer :
 - un dossier de demande de subvention à la Région dans le cadre du « Bonus Ruralité » : 34.62 % soit un montant de 34 350 € ;
 - un dossier de demande de subvention à l'Etat au titre de la DETR 2025 : 25.20 % soit un montant de 25 000 € ;
 - un dossier de demande de subvention au Département au titre des Amendes de police : 20.16 % soit un montant de 20 000 € ;
- **Prévoit** cette somme au budget communal 2025 ;
- **Autorise** le Maire à exécuter cette décision et signer tous les documents nécessaires, avec un plan de financement comme suit :
 - 25 000 € DETR 2025 soit 25.20 %
 - 34 350 € Région soit 34.62 %
 - 20 000 € Amendes de police (Département) soit 20.16%
 - 19 875.75 € Autofinancement de la commune soit 20.03%.

Fait et délibéré les an, mois, jour et heure ci-dessus indiqués.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Le Maire,
Laurent GENTES



AR Prefecture

043-214301442-20250307-2025_005-DE
Reçu le 07/03/2025